

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail- Justice- Solidarité

MINISTERERE DELEGUE

A L'ENVIRONNEMENT,

AUX EAUX ET FORETS

Résumé

**DU PORTEFEUILLE NATIONAL DES PROJETS A
FINANCER PAR LES FONDS ALLOUES A LA
GUINEE AU TITRE DU SYSTEME TRANSPARENT
D'ALLOCATION DES RESSOURCES DE LA 5^{ème}
RECONSTITUTION DU FEM**

Mai 2012



1. INTRODUCTION

Au titre de la 5^{ème} reconstitution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) intervenue 2010, la Guinée a bénéficié d'une allocation de 5 930 000 \$US dans le cadre du Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR). Cette allocation doit être affectée à des projets de biodiversité, de changements climatiques et de dégradation des terres à hauteur respectivement de 2 430 000\$US, 2 000 000 \$US et 1 500 000 \$US.

Le FEM a en outre alloué un montant de 30 000 \$US pour la formulation d'un portefeuille national d'idées prioritaires de projets à élaborer selon un processus participatif, transparent et inclusif.

La Guinée a mené l'exercice de formulation de son portefeuille en respectant ces directives. L'exercice a été mené avec l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

2. PROCESSUS D'ELABORATION DU PORTEFEUILLE NATIONAL EN GUINEE

2.1. L'organisation mise en place et la diffusion de l'information

Le travail a été réalisé en s'appuyant sur le Comité National FEM (mis en place en 2010 par arrêté N°2463/MEEFDD/CAB/SGG/10 du 24 JUIN 2010 de Monsieur le Ministre en charge de l'Environnement) composé de 22 membres dont : le Point Focal Opérationnel du FEM (coordonnateur), les points focaux des conventions sur la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification, des représentants de Départements Techniques intéressés par la problématique de l'environnement, notamment les Ministères chargés de l'Agriculture, de l'Energie, de l'Elevage, du Plan, de la Coopération Internationale, ainsi que de la société civile (ONG, ...).

Après une réunion de concertation avec ce Comité National FEM, un Atelier National a été organisé le 20 Février 2012. Le but de cet atelier était de procéder à une diffusion plus large de tous les acteurs nationaux. Cet atelier qui a regroupé 44 participants a connu une importante couverture médiatique assurée tant par la presse écrite que la Télévision Nationale et des radiodiffusions publiques et privées.

Cet atelier, présidé par Monsieur le Secrétaire Général de l'Environnement (entouré pour la circonstance des conseillers Environnement des Eaux et Forêts, de l'inspecteur Général de l'Environnement et beaucoup de Directeurs Nationaux et Généraux) a permis aux participants de suivre des exposés sur les procédures du FEM, des présentations sur les trois conventions (CCNUCC, CDB, CNULCD) faites par les points focaux nationaux. Cet atelier a abouti à la décision de lancement des travaux d'élaboration du portefeuille National de la Guinée.

Le PFO du FEM, coordonnateur national du Comité FEM, en collaboration avec les points focaux des conventions ont rédigé des TDR qui ont été publiés afin de recruter des consultants nationaux devant produire le document. Ainsi quatre consultants ont été engagés : un par domaine focal et un pour la coordination technique des activités.

Compte tenu des retards accusés pour le lancement du processus, les travaux des consultants ont été validés lors de deux ateliers tenus avec la participation de tous les acteurs nationaux : un pour la validation des notes conceptuelles de projets selon les domaines focaux et l'autre pour valider le rapport de synthèse proposé.

2.2. L'atelier national de lancement du processus

L'atelier national de lancement a été organisé pour apporter aux acteurs nationaux l'information sur le portefeuille national à élaborer. Il a réuni une quarantaine de

participants représentants des secteurs : public (Départements ministériels, Institutions d'Enseignement et de Recherche), mixte (société nationale d'électricité), privé (sociétés minières), de la société civile (ONG) (voir liste des institutions en annexe) choisis soit pour leur intérêt à la sauvegarde de l'environnement, soit par les impacts de leurs activités sur celui-ci, soit des impacts d'une mauvaise gestion de l'environnement sur leurs modes et moyens d'existence, etc.

Cet atelier a également servi de cadre pour sensibiliser les acteurs sur les missions et les objectifs du FEM ainsi que les domaines de concentrations qu'il finance, notamment les conventions de la génération de Rio. Des exposés faits dans chaque domaine focal du FEM ont permis de porter l'information et de mener à des discussions très constructives. Cet atelier a abouti à des recommandations fortes dont le maintien des trois domaines pris en charge par le FEM5 (marquant davantage la diversité des priorités nationales et des besoins en financement), l'allocation au Programme de Micro financement d'un montant d'un million \$US à prélever de l'allocation STAR. Ce montant se répartit ainsi qu'il suit : 400 000 \$US pour des projets portant sur la diversité biologique, 300 000 \$ US au titre des projets sur le changements climatique et 300.000 \$US pour les projets sur la dégradation des terres. Ces montants sont à prélever des allocations accordées par domaine focal.

Ainsi, les idées de projets qui seront retenus dans le portefeuille seront financés comme suit : atténuation du changement climatique – 1700 000 \$US, Biodiversité – 2 030 000 \$US, Dégradation des terres – 1 200 000 \$US.

L'atelier a exprimé la nécessité d'accélérer le processus d'élaboration du portefeuille en tenant compte des priorités nationales clairement définies dans les plans, programmes et stratégies déjà adoptées en Guinée et transmises aux différentes Conventions.

2.3. L'atelier de formation d'information et de sélection des idées de projets

Cet atelier faisait suite à celui de lancement et a visé le renforcement des capacités des acteurs à la formulation de notes conceptuelles de projets conformément aux directives du FEM. Il s'est surtout appuyé sur les structures ayant déjà soumis des propositions (Direction Nationale de l'Environnement, Direction Nationale de l'Assainissement et du cadre de vie, Direction Nationale de l'Energie, Université de Conakry, Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbanè - CERESCOR, Office National de la Biodiversité, Direction Nationale des Eaux et Forêts, Direction Nationale de l'agriculture, Direction Nationale de l'Elevage, Institut de Recherche Agronomique de Guinée, etc.).

L'un des acquis de cet atelier a été la recommandation forte faite de s'appuyer sur les plans et stratégies déjà adoptés, notamment la Communication Nationale Initiale (atténuation), le Plan d'Action National d'Adaptation au changement climatique (PANA), le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et les Stratégies et Plans d'Action de conservation de la Diversité Biologique. Aussi, la Guinée, pour des raisons diverses, n'ayant pas pu utiliser son allocation dans le cadre du FEM 4, l'unanimité a été de reconduire les idées de projet prioritaires qui avaient été engagées.

2.4. Réception et évaluation des idées de projets

Conformément à ce qui est dit plus haut, les priorités retenues sont celles qui ont été développées dans le cadre du FEM 4 et qui n'avaient pas pu être financées ; il s'agit des projets sur la diversité biologique et celui sur les changements climatiques. Une

troisième idée de projet qui a été retenue est celle portant sur l'amélioration de la gestion des terres dans la zone de transition HG-GF, sujette aussi à une forte pression pour des activités minières.

Malgré la priorisation recommandée par l'atelier de lancement, les structures porteuses des projets ont fait à un public technique approprié des présentations sur les cadres logiques des projets soumis et par endroits des fiche d'identification de projets.

L'évaluation préliminaire a été faite par les consultants appuyés par les points focaux des conventions, Développement Durable, biodiversité, changements climatiques et lutte contre la désertification.

Les résultats ont été soumis à l'appréciation de représentants de toutes les structures citées plus haut.

2.4 L'atelier national de validation

L'atelier national de validation du portefeuille Guinée s'est tenu dans la salle des Congrès du Palais du Peuple le 19 Avril 2012. Il visait :

- Le partage des résultats des consultations (permettre aux acteurs nationaux de prendre connaissance des projets soumis par les promoteurs et apprécier la pertinence du choix et la transparence établie dans les différentes phases) ;
- La validation des projets à soumettre dans le cadre du STAR du FEM5 ;
- La validation des autres idées de projets pertinents soumis par la Guinée dans son portefeuille ;
- Les indications des étapes ultérieures (compte rendu au niveau ministériel et proposition d'une lettre de transmission au FEM du Portefeuille National de la Guinée).

Cet atelier a été animé par le PFO FEM entouré des autres points Focaux des conventions. Il a été présidé par S.E le Ministre en Charge de l'Environnement et a abouti à la recommandation des participants de valider le portefeuille National de projets sur l'Environnement.

3. LES IDEES DE PROJETS APPROUVEES POUR FAIRE PARTI DU PORTEFEUILLE NATIONAL

Le montant alloué à la Guinée a été réparti dans les trois domaines focaux retenus pour le cinquième cycle de reconstitution des fonds. Ainsi les projets ci-dessous ont été retenus.

3.1 Domaine changement climatique

Le projet proposé se focalise sur la promotion des Energies Renouvelables en tant que moyens d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de moyens de réduction des impacts négatifs de l'utilisation des énergies fossiles et du bois énergie sur l'environnement. Il est attendu que l'introduction des TER réduise les émissions de GES dues à l'utilisation du pétrole, du bois énergie et du charbon de bois. Le projet fait partie des priorités nationales dans le domaine de l'environnement (PNE, PANA, CN), de l'énergie (Politique Nationale de l'Energie, PRONIASE, ERD, etc.

Ce projet d'un montant global d'un million sept cent mille (1.700.000) \$US, sera logé au Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbanè (CERESCOR) et sera exécuté par le Ministère de l'Environnement (CNE, DNE, UC, DNEF) et le Ministère de l'Energie (division ER, EDG). Il couvre l'ensemble du territoire national et a vocation de renforcer les capacités nationales et de démontrer la faisabilité des TER

Il se justifie par le fait que, bien qu'étant un puits au regard des deux inventaires de gaz à effet de serre réalisés (sur la base des données respectivement de 1994 et de 2000), la Guinée connaît un déficit énergétique important conjugué à des pressions anthropiques fortes sur le couvert végétal couvrant plus des 80% du bilan énergétique. A cela il faut rajouter le manque ou la faiblesse de la connaissance des gisements en ER et l'inadéquation des aspects légaux et institutionnels avec la situation actuelle. Cet état de fait rend prioritaire la prise d'actions visant à améliorer la situation.

Ainsi cette initiative repose sur les composantes suivantes :

- a. Renforcement du cadre Politique, institutionnel et légal en vue de promouvoir le développement des ER ;
- b. Développement de capacités Techniques et humaines ;
- c. Evaluation Technique et économique du potentiel des Energies renouvelables en Guinée ;
- d. Réalisation d'actions pilotes de démonstration d'énergies propres dans les huit régions administratives de la Guinée ;
- e. Diffusion de l'information pour la durabilité et la reproduction des actions pilotes.

Les partenaires à la réalisation du projet impliquent le MEE (Environnement, Forêts et Energie), le Ministère en charge de la Recherche Scientifique (CERESCOR), la Société Electricité de Guinée (EDG), la Direction Nationale de la météorologie.

3.2 Domaine Conservation de la Biodiversité

Le projet retenu est intitulé « **Amélioration de la gouvernance environnementale dans les industries extractives** ».

La Guinée, pays a potentialité minière de classe mondiale avec 2/3 des réserves mondiales de bauxite, des dizaines de milliards de tonnes de minerais de fer est exposée aux effets négatifs de ces activités.

L'exploitation minière bouleverse le sol, détruit la végétation et les habitats, dégrade les paysages, détruit les terres agricoles par excellence (bas-fonds).

La Guinée est partie a la Convention sur la diversité Biologique et a de nombreuses autres Conventions (Régionales et Sous-Régionale) qui lui sont intimement liées dont entre autres :

- i) la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) ;
- ii) la Convention sur le commerce international des espèces de faunes et flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- iii) la Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de haute mer ;
- iv) la Convention sur la Désertification ;
- v) la Convention sur les Changements Climatiques ;
- vi) la Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles;
- vii) la Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel ;
- viii) la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat de la sauvagine ;

ix) l'Accord sur les Oiseaux d'Afrique-Eurasie (AEWA), etc.

Ce projet d'un montant global de deux millions trente mille dollars américains, sera logé à l'office de la diversité biologique et des aires protégées et exécuté par le Ministère en charge de l'Environnement et le Ministère des Mines.

Il couvre l'ensemble du territoire national et a pour vocation, le renforcement des capacités humaines.

L'objectif global du projet est l'intégration de la conservation de la biodiversité dans le cadre de la gouvernance du secteur minier en Guinée.

Les indicateurs de mesure des progrès

- (a) La conservation de la biodiversité a été intégrée dans les réformes fiscales, légales, de licences et réglementaires dans le secteur minier
- (b) Le dialogue Public/Privé et les partenariats pour la conservation de la diversité biologique dans le contexte des investissements dans le secteur minier ont été renforcés
- (c) Les priorités de conservation de la biodiversité sont identifiées et intégrées dans les plans d'utilisation des terres aux environs des superficies minières.

L'objectif de développement du projet est d'assister la Guinée pour attirer des activités durables au point de vue environnement et social devant améliorer les bénéfices économiques locaux et nationaux provenant des mines comme la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire à l'échelle communautaire.

Les indicateurs clés pour mesurer les progrès seront définies pendant la phase de préparation du document de projet.

Ce projet repose sur les six composantes suivantes :

- ✓ Renforcement des régimes politiques, légaux, fiscaux et réglementaires ;
- ✓ Etablissement de cadres de capacités réglementaires environnementaux ;
- ✓ Renforcement des capacités institutionnelles et réforme des gouvernances ;
- ✓ Collecte et diffusion de données géologiques régionales ;
- ✓ Développement de liens économiques et diversification d'activités dans les régions minières ;
- ✓ Gestion et coordination du projet.

3.3 Domaine dégradation des terres

Le projet retenu est intitulé « **Mise en œuvre d'actions de lutte contre la désertification dans la zone de transition Haute-Guinée – Guinée Forestière** ».

La Guinée est un pays riche en ressources minières dont l'exploitation a des conséquences néfastes sur les ressources naturelles et l'environnement. C'est pourquoi, le Gouvernement guinéen envisage d'intervenir en Guinée Forestière dans le triangle Kérouané – Macenta – Beyla où évoluent actuellement les sociétés d'exploitation minière Rio Tinto et Vale-BSGR/Guinée.

La présence de ces sociétés présage d'une augmentation prévisible de la population dans cette zone de transition entre la forêt et savane. La pression sur les ressources naturelles sera d'autant plus forte que la satisfaction des besoins en produits forestiers, halieutiques et agricoles des populations reposera principalement sur l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles (sols, forêts, faune et eaux).

L'élevage extensif principalement des bovins y est aussi pratiqué et actuellement en plus de la race locale N'Dama, on note la présence des zébus introduits à partir des pays voisins. Des études ont révélé également l'existence d'un couloir de transhumance pour la grande faune sauvage vers des pays limitrophes (Liberia et Côte d'Ivoire, etc.).

A cet effet, le Gouvernement doit rapidement intervenir à temps pour faire face à la dégradation des ressources naturelles dont les ressources en terre.

Objectif global : Contribuer à la lutte contre la désertification par l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des terres et de la sécurité alimentaire en Guinée Forestière.

Objectifs spécifiques :

- Améliorer la gouvernance des terres ;
- Réduire le taux de déforestation en Guinée forestière ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs locaux.

RESULTATS ATTENDUS

Résultat 1 : Amélioration de la gouvernance des terres

Produit 1 : Les acteurs sont sensibilisés sur les codes nationaux de gestion des terres, des ressources naturelles et de l'environnement ;

Produit 2 : Les droits fonciers des ruraux y compris les femmes sont connus et intégrés dans les codes nationaux pertinents ;

Produit 3 : Un cadre de partenariat intersectoriel et multipartite de gestion durable des terres est mis en place.

Résultat 2: Réduction du taux de déforestation en Guinée Forestière

Produit 1 : Des terres dégradées sont récupérées par des techniques agro-sylvo-pastorales

Produit 2 : Les forêts classées et la biodiversité sont restaurées

Produit 3 : Des forêts communautaires sont aménagées

Résultat 3 : Renforcement des capacités opérationnelles des services techniques et des acteurs locaux

Produit 1 : Les capacités opérationnelles des services de l'environnement, de l'élevage, de l'agriculture et des petits producteurs locaux sont renforcées ;

Produit 2 : Des techniques d'amélioration de la fertilité des sols sont diffusées ;

Produit 3 : Des techniques d'amélioration et de valorisation des produits agricoles, piscicoles et animaux sont vulgarisées.

Budget :

Le budget alloué à la mise en œuvre de ce projet est évalué à un million deux cent mille dollars américains (1.200.000 \$US).

Conakry, le 25 MAI 2012.

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail- Justice- Solidarité

MINISTERERE DELEGUE A L'ENVIRONNEMENT, AUX EAUX ET FORETS

**PORTEFEUILLE NATIONAL DE PROJETS DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE
FINANCEMENT PAR LES FONDS ALLOUES AU TITRE
DU SYSTEME TRANSPARENT D'ALLOCATION
DES RESSOURCES DU CINQUIEME CYCLE DU FEM**



Convention sur la
diversité biologique



United Nations
Framework Convention on
Climate Change



Conakry, Mai 2012

TABLE DES MATIERES

I - INTRODUCTION	11
II - PROCESSUS D'ELABORATION DU PORTEFEUILLE NATIONAL EN GUINEE	11
2.1 - ORGANISATION MISE EN PLACE ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION	11
2.2 - L'ATELIER NATIONAL DE LANCEMENT DU PROCESSUS.....	12
2.3 - ATELIER DE FORMATION D'INFORMATION ET DE SELECTION DES IDEES DE PROJETS	13
2.4 - RECEPTION ET EVALUATION DES IDEES DE PROJETS.....	14
2.5 - ATELIER NATIONAL DE VALIDATION	14
III - LES IDEES DE PROJETS APPROUVEES POUR FAIRE PARTIE DU PORTEFEUILLE NATIONAL	15
3.1 DOMAINE CHANGEMENT CLIMATIQUE	15
3.2 - DOMAINE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE	16
3.3 - DOMAINE DEGRADATION DES TERRES	18
IV - PROJETS SUPPLEMENTAIRES IDENTIFIES PAR LES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES ET INTEGRANT LES PRIORITES NATIONALES	21
ANNEXE I : CHRONOGRAMME DES ACTIVITES	22
ANNEXE II : PROFILS DE PROJETS EN ATTENTE	23
A - DOMAINE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	23
B - DOMAINE BIODIVERSITE.....	31
C - DOMAINE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION.....	34
D – DOMAINE TRANSVERSAL.....	36
ANNEXE III : LISTE DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL FEM ASSOCIES A L'ELABORATION DU PFNE GUINE.....	38
ANNEXE IV – PARTICIPANTS AUX DIFFERENTS ATELIERS.....	39

SIGLES ET ACRONYMES

- 1.** AME : Accords Multilatéraux sur l'Environnement ;
- 2.** CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique ;
- 3.** CDB : Convention des Nations sur la Diversité Biologique ;
- 4.** CERESCOR : Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbanè ;
- 5.** CN : Communication Nationale ;
- 6.** DNRST : Direction Nationale de la Recherche Scientifique et technologique ;
- 7.** EDG : Electricité de Guinée ;
- 8.** FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial ;
- 9.** IRAG : Institut de Recherche Agronomique de Guinée ;
- 10.** LCD : Convention des Nations sur la Lutte Contre la désertification ;
- 11.** MDEEF : Ministère Délégué à l'Environnement, aux Eaux et Forêts ;
- 12.** OCB : Organisation Communautaire de Base ;
- 13.** ONG : Organisation Non Gouvernementale ;
- 14.** PANA : Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique ;
- 15.** PFO FEM : Point Focal Opérationnel du Fonds pour l'Environnement Mondial ;
- 16.** SNAPE : Service National d'aménagement des Points d'Eau ;
- 17.** SNPRV : Service National de Protection des Végétaux ;
- 18.** STAR : Système Transparent d'Allocation des Ressources ;
- 19.** TER : Technologies Energies Renouvelables ;
- 20.** DNE : Direction Nationale de L'Environnement ;
- 21.** DNACV : Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie.

I - INTRODUCTION

Au titre de la 5^{ème} reconstitution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) intervenue en 2010, la Guinée a bénéficié d'une allocation de 5 930 000 \$US dans le cadre du Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR). Cette allocation doit être affectée à des projets de biodiversité, de changements climatiques et de dégradation des terres à hauteur respectivement de 2 430 000\$US, 2 000 000 \$US et 1 500 000 \$US.

Le FEM a en outre alloué un montant de 30 000 \$US pour la formulation d'un portefeuille national d'idées de projets prioritaires à élaborer selon un processus participatif, transparent et inclusif. La Guinée a mené l'exercice de formulation de son portefeuille en respectant ces directives.

L'exercice a été mené par le Ministère Délégué à l'Environnement, aux Eaux et Forêts à travers le Point Focal Opérationnel du FEM avec l'appui des Directions des différents départements techniques, des points focaux des différentes conventions, la société civile, les institutions de recherche et d'enseignement, le secteur privé.

Le processus a été conduit pendant trois mois (Janvier - Avril 2012). Cependant, les préparatifs avaient été menés depuis 2010.

II - PROCESSUS D'ELABORATION DU PORTEFEUILLE NATIONAL EN GUINEE

2.1 - ORGANISATION MISE EN PLACE ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Le travail a été réalisé en s'appuyant sur le Comité National FEM (mis en place en 2010 par arrêté de Monsieur le Ministre en charge de l'Environnement Arrêté no 2463/MEEFDD/CAB/SGG/10 du 24 juin 2010) composé de 22 membres dont : le point focal opérationnel du FEM (coordonnateur), les points focaux des conventions sur la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification, des représentants de Départements Techniques intéressés par la problématique de l'environnement, notamment les ministères chargés de l'Agriculture, de l'énergie, de l'élevage, du Plan, de la Coopération Internationale, ainsi que de la société civile (ONG, ...).

Après une réunion de concertation avec ce Comité National FEM, un atelier national a été organisé. Le but de cet atelier était de procéder à une diffusion plus large de l'information sur les procédures du FEM, auprès de tous les acteurs nationaux. Cet atelier qui a regroupé plusieurs participants a connu une importante couverture

médiatique assurée tant par la presse écrite que par la Télévision Nationale et les radiodiffusions publiques et privées.

Cet atelier, présidé par Monsieur le Secrétaire Général de l'Environnement (accompagné des conseillers Environnement des Eaux et Forêts, de l'Inspecteur Général et de Directeurs Nationaux et Généraux) a permis aux participants de suivre des exposés sur les procédures du FEM, des présentations sur les trois conventions (CCNUCC, CDB, CNULCD) faites par les points focaux nationaux et des personnes ressources. Cet atelier a abouti à la décision de lancement des travaux d'élaboration du portefeuille National de la Guinée.

Le PFO du FEM, coordonnateur national du Comité FEM, en collaboration avec les points focaux des conventions ont rédigé des TDR qui ont été publiés afin de recruter des consultants nationaux devant produire le document. Ainsi quatre consultants ont été engagés : un par domaine focal et un pour la coordination technique des activités.

Compte tenu des retards accusés pour le lancement du processus, les travaux des consultants ont été validés lors de deux ateliers tenus avec la participation de tous les acteurs nationaux : un pour la validation des notes conceptuelles de projets selon les domaines focaux et l'autre pour valider le rapport de synthèse proposé.

2.2 - L'ATELIER NATIONAL DE LANCEMENT DU PROCESSUS

L'atelier national de lancement a été organisé pour apporter aux acteurs nationaux l'information sur le portefeuille national à élaborer. Il a réuni une quarantaine de participants représentants des secteurs : public (Départements ministériels, Institutions d'Enseignement et de Recherche), mixte (société nationale d'électricité), privé (sociétés minières), de la société civile (ONG) (voir liste des institutions en annexe) choisis soit pour leur intérêt à la sauvegarde de l'environnement, soit par rapport aux impacts de leurs activités sur celui-ci, soit par rapport aux impacts d'une mauvaise gestion de l'environnement sur leurs modes et moyens d'existence, etc.

Cet atelier a également servi de cadre pour sensibiliser les acteurs sur les missions et les objectifs du FEM ainsi que les domaines de concentrations qu'il finance, notamment les conventions de la génération de Rio. Des exposés faits dans chaque domaine focal du FEM ont permis de porter l'information et de mener à des discussions très constructives. Cet atelier a abouti à des recommandations fortes dont le maintien des trois domaines pris en charge par le FEM5 (marquant davantage la diversité des priorités nationales et des besoins en financement),

l'allocation au Programme de Micro financement d'un montant d'un million \$US à prélever de l'allocation STAR. Ce montant se répartit ainsi qu'il suit : 400 000 \$US pour des projets portant sur la diversité biologique, 300 000 \$ US au titre des projets sur le changements climatique et 300.000 \$US pour les projets sur la dégradation des terres. Ces montants sont à prélever des allocations accordées par domaine focal. Cette démarche tient du fait de l'implication de plus en plus importante des ONG et OCB dans la préservation de l'environnement, d'une part et les impacts de leurs actions sur le plan local. En effet, c'est particulièrement avec les ONG que le slogan « penser globalement et agir localement » est le plus effectif.

Ainsi, les idées de projets retenus dans le porte feuille seront financés comme suit : changement climatique (atténuation) – 1700 000 \$US, Biodiversité – 2 030 000 \$US, Dégradation des terres – 1 200 000 \$US.

L'atelier a exprimé la nécessité d'accélérer le processus d'élaboration du portefeuille en tenant compte des priorités nationales clairement définies dans les plans, programmes et stratégies déjà adoptées en Guinée et transmises aux différentes conventions.

2.3 - ATELIER DE FORMATION D'INFORMATION ET DE SELECTION DES IDEES DE PROJETS

Cet atelier faisait suite à celui de lancement et a visé le renforcement des capacités des acteurs à la formulation de notes conceptuelles de projets conformément aux directives du FEM. Il s'est surtout appuyé sur les structures ayant déjà soumis des propositions (Direction Nationale de l'Environnement, Direction Nationale de l'Assainissement et du cadre de vie, Direction Nationale de l'Energie, Université de Conakry, Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbanè - CERESCOR, Office National de la Diversité Biologique et des Aires Protégées, Direction Nationale des Eaux et Forêts, Direction Nationale de l'agriculture, Direction Nationale de l'Elevage, Institut de Recherche Agronomique de Guinée, etc.).

L'un des acquis de cet atelier a été la recommandation forte faite de s'appuyer sur les plans et stratégies déjà adoptés, notamment la Communication Nationale Initiale (atténuation), le Plan d'Action National d'Adaptation au changement climatique (PANA), le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et la Stratégie Nationale et le Plan d'Action de conservation de la Diversité Biologique. Aussi, la Guinée, pour des raisons diverses, n'ayant pas pu utiliser son allocation dans le

cadre du FEM 4, l'unanimité a été de reconduire les idées de projet prioritaires qui avaient été engagées.

2.4 - RECEPTION ET EVALUATION DES IDEES DE PROJETS

Conformément à ce qui est dit plus haut, les priorités retenues sont celles qui ont été développées dans le cadre du FEM 4 et qui n'avaient pas pu être financées ; il s'agit des projets sur la diversité biologique et celui sur les changements climatiques. Une troisième idée de projet qui a été retenue est celle portant sur l'amélioration de la gestion des terres dans la zone de transition Haute Guinée – Guinée Forestière, sujette aussi à une forte pression pour des activités minières.

Malgré la priorisation recommandée par l'atelier de lancement, les structures porteuses des projets ont fait à un public technique approprié des présentations sur les cadres logiques des projets soumis et par endroits des fiches d'identification de projets.

L'évaluation préliminaire a été faite par les consultants appuyés par les points focaux des conventions, Développement Durable, biodiversité, changements climatiques et lutte contre la désertification.

Les résultats ont été soumis à l'appréciation de représentants de toutes les structures citées plus haut.

2.5 - ATELIER NATIONAL DE VALIDATION

L'atelier national de validation du portefeuille Guinée s'est tenu dans la salle des congrès du Palais du peuple sous la présidence effective du Ministre en charge de l'Environnement.. Il visait :

- Le partage des résultats des consultations (permettre aux acteurs nationaux de prendre connaissance des projets soumis par les promoteurs et apprécier la pertinence du choix et la transparence établie dans les différentes phases) ;
- La validation des projets à soumettre dans le cadre du STAR du FEM5 ;
- La validation des autres idées de projets pertinents soumis par la Guinée dans son portefeuille ;
- Les indications des étapes ultérieures (compte rendu au niveau ministériel et proposition d'une lettre de transmission au FEM du Portefeuille National de la Guinée).

Cet atelier, tenu le 15 avril 2012, a été animé par le PFO FEM entouré des autres points Focaux des conventions et du Directeur Général de l'Unité Climat. Il a été présidé par Monsieur le Secrétaire Général du MDEEF et a abouti à la recommandation des participants de valider le portefeuille National de projets sur l'Environnement.

III - LES IDEES DE PROJETS APPROUVEES POUR FAIRE PARTIE DU PORTEFEUILLE NATIONAL

Le montant alloué à la Guinée a été réparti dans les trois domaines focaux retenus pour le cinquième cycle de reconstitution des fonds. Ainsi les projets ci-dessous ont été retenus.

3.1 DOMAINE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le projet proposé se focalise sur la promotion des Energies Renouvelables en tant que moyens d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de moyens de réduction des impacts négatifs de l'utilisation des énergies fossiles et du bois énergie sur l'environnement. Il est attendu que l'introduction des TER réduise les émissions de GES dues à l'utilisation du pétrole, du bois énergie et du charbon de bois. Le projet fait partie des priorités nationales dans le domaine de l'environnement (PNE, PANA, CN), de l'énergie (Politique Nationale de l'Energie, PRONIASE, ERD, etc).

Ce projet d'un montant global d'un million sept cent mille (1.700.000) \$US, sera logé au Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbanè (CERESCOR) et sera exécuté par le Ministère de l'Environnement (CNE, DNE, UC, DNEF) et le Ministère de l'Energie (division ER, EDG). Il couvre l'ensemble du territoire national et a vocation de renforcer les capacités nationales et de démontrer la faisabilité des Technologies Energies Renouvelables (TER).

Il se justifie par le fait que la Guinée connaît un déficit énergétique important conjugué à des pressions anthropiques fortes sur le couvert végétal couvrant plus des 80% du bilan énergétique. A cela il faut rajouter le manque ou la faiblesse de la connaissance des gisements en ER et l'inadéquation des aspects légaux et institutionnels avec la situation actuelle. Cet état de fait rend prioritaire la prise d'actions visant à améliorer la situation. L'utilisation des Energies Renouvelables (ER) a été retenue comme axe prioritaire dans les politiques et stratégies nationales en matière d'amélioration des services énergétiques de base.

C e projet repose sur les composantes suivantes :

- f. Renforcement du cadre Politique, institutionnel et légal en vue de promouvoir le développement des ER ;
- g. Développement de capacités Techniques et humaines ;
- h. Evaluation Technique et économique du potentiel des Energies renouvelables en Guinée ;
- i. Réalisation d'actions pilotes de démonstration d'énergies propres dans les huit régions administratives de la Guinée ;
- j. Diffusion de l'information pour la durabilité et la reproduction des actions pilotes.

Les partenaires à la réalisation du projet impliquent le MEE (Environnement, Forêts et Energie), le Ministère en charge de la Recherche Scientifique (CERESCOR), la Société Electricité de Guinée (EDG), la Direction Nationale de la météorologie.

3.2 - DOMAINE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Le projet retenu est intitulé « **l'intégration de diversité biologique dans la gouvernance minière de la Guinée** ».

En effet la Guinée est un pays très riche en ressources minières diverses dont l'exploitation se fait à ciel ouvert. Cette exploitation mobilise industriels et artisans.

On estime que les réserves minières de la Guinée, qui n'ont pas encore été entièrement explorées, dépassent 10 milliards de tonnes, faisant de la Guinée, l'un des pays les plus riches en bauxite du monde.

Il faut rappeler que l'exploitation minière bouleverse le sol, détruit la végétation et les habitats, dégradation des paysages, détruit les bas fonds qui sont des terres agricoles par excellence, déverse des boues qui comblent les rivières, les fleuves et les mares et provoquent des pollutions et des problèmes de disponibilité d'eau potable pour les populations.

La Guinée est Partie à la Convention sur la diversité biologique et à de nombreuses autres conventions qui lui sont intimement liées, telles :

- x) la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) ;
- xi) la Convention sur le commerce international des espèces de faunes et flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- xii) la Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de haute mer ;

- xiii) la Convention sur la Désertification ;
- xiv) la Convention sur les Changements Climatiques ;
- xv) la Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles;
- xvi) la Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel ;
- xvii) la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat de la sauvagine ;
- xviii) l'Accord sur les Oiseaux d'Afrique-Eurasie (AEWA), etc.

Etant partie à ces conventions la Guinée a pris des engagements pour la mise en œuvre desdites conventions ainsi, dans le cadre du FEM-5 la Guinée a retenu d'investir les fonds affectés à la Guinée pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique à «l'intégration de diversité biologique dans la gouvernance minière », comme moyen d'atténuation des effets de l'exploitation minière sur la diversité biologique.

Ce projet d'un montant global de deux millions trente mille (2 030 000) \$US, sera logé à l'Office de la Diversité Biologique et des Aires Protégées et exécuté par le Ministère de l'Environnement et le Ministère des Mines. Il couvre l'ensemble du territoire national et a pour vocation de renforcer les capacités nationales.

Objectifs du projet

L'objectif global du projet est l'intégration de la conservation de la biodiversité dans le cadre de la gouvernance du secteur minier en Guinée.

Les indicateurs de mesure des progrès

- (d) La conservation de la biodiversité a été intégrée dans les réformes fiscales, légales, de licences et réglementaires dans le secteur minier
- (e) Le dialogue Public/Prive et les partenariats pour la conservation de la diversité biologique dans le contexte des investissements dans le secteur minier ont été renforcés
- (f) Les priorités de conservation de la biodiversité sont identifiées et intégrées dans les plans d'utilisation des terres aux environs des superficies minières.

L'objectif de développement du projet est d'assister la Guinée pour attirer des activités durables au point de vue environnement et social devant améliorer les bénéfices économiques locaux et nationaux provenant des mines comme la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire à l'échelle communautaire.

Les indicateurs clés pour mesurer les progrès seront définies pendant la phase de préparation du document de projet.

Ce projet repose sur les six composantes suivantes :

- ✓ Renforcement des régimes politiques, légaux, fiscaux et réglementaires ;
- ✓ Etablissement de cadres de capacités réglementaires environnementaux ;
- ✓ Renforcement des capacités institutionnelles et réforme des gouvernances ;
- ✓ Collecte et diffusion de données géologiques régionales ;
- ✓ Développement de liens économiques et diversification d'activités dans les régions minières ;
- ✓ Gestion et coordination du projet.

3.3 - DOMAINE DEGRADATION DES TERRES

Dans ce domaine, les consultations ont permis de retenir le projet suivant :

« **Amélioration de la gouvernance de la gestion durable des terres en Guinée Forestière** ».

PROBLEMATIQUE

La Guinée est un pays riche en ressources minières dont l'exploitation a des conséquences néfastes sur les ressources naturelles et l'environnement. C'est pourquoi, le Gouvernement guinéen envisage d'intervenir en Guinée Forestière dans le triangle Kérouané – Macenta – Beyla où évoluent actuellement les sociétés d'exploitation minière Rio Tinto et Vale-BSGR/Guinee.

La présence de ces sociétés présage d'une augmentation prévisible de la population dans cette zone de transition entre la forêt et savane. La pression sur les ressources naturelles sera d'autant plus forte que la satisfaction des besoins en produits forestiers, halieutiques et agricoles des populations reposera principalement sur l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles (sols, forêts, faune et eaux).

L'élevage extensif principalement des bovins y est aussi pratiqué et actuellement en plus de la race locale N'Dama, on note la présence des zébus introduits à partir des pays voisins. Des études ont révélé également l'existence d'un couloir de transhumance pour la grande faune sauvage vers des pays limitrophes (Liberia et Côte d'Ivoire, etc.).

A cet effet, le Gouvernement doit rapidement intervenir à temps pour faire face à la dégradation des ressources naturelles dont les ressources en terre.

OBJECTIFS

Objectif global : Contribuer à la lutte contre la désertification par l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des terres et de la sécurité alimentaire en Guinée Forestière.

Objectifs spécifiques :

- Améliorer la gouvernance des terres ;
- Réduire le taux de déforestation en Guinée forestière ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs locaux.

RESULTATS ATTENDUS

Résultat 1 : Amélioration de la gouvernance des terres

Produit 1 : Les acteurs sont sensibilisés sur les codes nationaux de gestion des terres, des ressources naturelles et de l'environnement ;

Produit 2 : Les droits fonciers des ruraux y compris les femmes sont connus et intégrés dans les codes nationaux pertinents ;

Produit 3 : Un cadre de partenariat intersectoriel et multipartite de gestion durable des terres est mis en place.

Résultat 2: Réduction du taux de déforestation en Guinée Forestière

Produit 1 : Des terres dégradées sont récupérées par des techniques agro-sylvo-pastorales

Produit 2 : Les forêts classées et la biodiversité sont restaurées

Produit 3 : Des forêts communautaires sont aménagées

Résultat 3 : Renforcement des capacités opérationnelles des services techniques et des acteurs locaux

Produit 1 : Les capacités opérationnelles des services de l'environnement, de l'élevage, de l'agriculture et des petits producteurs locaux sont renforcées ;

Produit 2 : Des techniques d'amélioration de la fertilité des sols sont diffusées ;

Produit 3 : Des techniques d'amélioration et de valorisation des produits agricoles, piscicoles et animaux sont vulgarisées.

Budget :

Le budget alloué à la mise en œuvre de ce projet est évalué à un million deux cent mille dollars américains (1.200.000 \$US).

RECAPITULATIF DES PROJETS DU PFNE PAR DOMAINE FOCAL

N°D	DOMAINE FOCAL	TITRE DU PROJET	MONTANT INITIAL (1000 \$US)	MONTANT ACCORDE AU PMF (\$US)	BUDGET PROJET (\$US)
1	Changement Climatique (atténuation)	Atténuation des émissions de GES par la promotion des ER	2.00	0.30	1.70
2	Conservation de la Diversité Biologique	Intégration de la diversité biologique dans la gouvernance minière de la Guinée	2.43	0.40	2.03

3	Lutte contre la Désertification	Amélioration de la gouvernance de la gestion durable des terres en Guinée Forestière	1.50	0.30	1.20
4	Total		5.93	1.00	4.93

IV - PROJETS SUPPLEMENTAIRES IDENTIFIES PAR LES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES ET INTEGRANT LES PRIORITES NATIONALES

Les consultations sectorielles ont permis d'identifier plusieurs autres projets tous pertinents pour la lutte contre la dégradation de l'environnement, les changements climatiques, la conservation de la diversité biologique et la dégradation des terres. Tous ces projets, à des degrés divers, constituent des priorités nationales car dérivés des stratégies, plans et programmes nationaux notamment dans les domaines focaux du FEM-5 (Biodiversité, Changement Climatique et Lutte Contre la Désertification). Les projets considérés, les plus pertinents et actuels par domaine sont donnés dans le tableau ci-dessous (voir les détails en annexe):

	Titre projet	Coût en \$ US
Changement Climatique	Intensification de la culture du mil à chandelle dans la zone Nord de la Guinée	500 000
	Projet 2 : développement de techniques antis érosives par l'utilisation des plantes de couverture et des cordons pierreux en moyenne Guinée	500 000
	projet 3 : amélioration de la production du miel en haute et moyenne Guinée	200 000
	Projet 4 : démultiplication des unités d'embouche des petits ruminants en Guinée	425 000
	Projet 5 : appui pour le renforcement des capacités endogènes d'adaptation des communautés rurales face a la vulnérabilité des eaux de surface	350 000
	Projet 6 : promotion des séchoirs solaires pour la conservation du poisson le long du littoral en vue de la réduction des impacts du fumage sur les mangroves	200 000
	Sous-total	2 125 000
BIODIVERSITE	Projet 1 : gestion des feux de brousse	450.000
	Projet 2: appui au développement des plantations communautaires et privées de l'anacardier dans les régions administratives de Boké et de Kankan	600.000
	Projet 3 : promotion de la technique du BTC pour la réduction des impacts environnementaux de la brique cuite	400.000
	Sous-total	1.450.000
LCD	Projet 1 : inventaire pilote dans des zones représentatives des différentes forêts naturelles de la Guinée	400.000
	Projet 2 : reconstitution des écosystèmes dégradés et amélioration des systèmes de production	550.000
	Sous-total	950.000
TRANSVERSAL	Projet : diffusion des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et des textes juridiques nationaux relatifs à la protection et à l'utilisation des ressources naturelles	500.000
	TOTAL GLOBAL PROJETS EN ATTENTE	5.425.000

ANNEXE I : CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Activités	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
Mobilisation ressources					
Atelier concertation/lancement					
Recrutement experts (TDR, appel à candidature, contractualisation)					
Travaux de compilation des idées de projets					
Atelier de validation du portefeuille					
Transmission du PFNE Guinée au FEM					

ANNEXE II : PROFILS DE PROJETS EN ATTENTE

A - DOMAINE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans cette thématique les secteurs couverts sont l'agriculture, les ressources en eau et l'énergie. La liste des idées de projets est donnée ci-dessous pour un montant total de : 2 125 000 US\$

Agriculture

Fiche Projet 1 : Intensification de la culture du mil à chandelle dans la zone Nord de la Guinée

Localisation : partie nord du pays (préfectures de Koundara, Gaoual, Mali, Siguiri, Kankan, Mandiana, Kérouané)

Secteur : Agriculture

Justification : Le nord du pays est la zone la plus vulnérable aux conséquences des changements climatiques. Ces changements climatiques pourront avoir comme conséquence la disparition de certaines cultures du fait de la sécheresse. Le mil à chandelle est l'une des espèces la plus résistante à la sécheresse. D'où la nécessité d'intensifier cette culture dans la dite zone permettant de s'adapter mieux aux variations des conditions climatiques.

Objectifs

Global : Augmenter la production et la productivité pour lutter contre l'insécurité alimentaire qui est liée généralement aux perturbations climatiques.

Spécifiques

- Introduire des nouvelles variétés résistantes à la sécheresse ;
- Améliorer les variétés locales recommandées ;
- Sensibiliser et former les producteurs ;
- Assurer la préservation de l'espèce.

Activités

- Sensibilisation et formation des populations
- Identification des variétés améliorées pour augmenter le rendement ;
- Amélioration des techniques culturales et variétés locales ;
- Conservation de l'espèce en vue de son adaptation aux zones éco-climatiques ;
- Suivi et évaluation.

Résultats attendus

- Les populations sont sensibilisées aux risques des changements climatiques et à la nécessité de s'adapter par l'introduction de nouvelles variétés
- Les populations sont fixées à leur terroir
- Les variétés améliorées résistantes à la sécheresse sont identifiées
- Les rendements sont augmentés

Arrangements institutionnels : MAEF (DNA, IRAG, SNPRV), MESRS (DNRST/CREGED), CNOP, ONG

Agence de financement : FEM, PNUD, BAD, JIRCAS, UE, USAID, GTZ

Risques : Risques climatiques, ennemis des cultures, réticence des populations, retard de décaissement, la non mobilisation de fonds de contre partie, mauvaise gouvernance, la non implication des populations locale à la prise des décisions

Indicateurs de suivi

- Pourcentage des populations sensibilisées
- Pourcentage d'actifs agricoles sédentarisés
- Nouvelles variétés améliorées identifiées
- Taux d'accroissement des rendements

Durée : 3 ans

Budget : 500 000 \$ US

PROJET 2 : DEVELOPPEMENT DE TECHNIQUES ANTI EROSIVES PAR L'UTILISATION DES PLANTES DE COUVERTURE ET DES CORDONS PIERREUX EN MOYENNE GUINEE

Localisation : les préfectures de Tougué, Mali, Lélouma, et Koubia

Secteur : Agriculture

Justification : l'érosion favorisée par les actions anthropiques et suite à la variabilité et le changement climatique a dégradé une partie des sols déjà peu fertile de la Moyenne Guinée. L'utilisation des plantes de couverture et des cordons pierreux permettra de freiner l'érosion et améliorer la fertilité des sols.

Objectifs

Global : protéger les sols contre l'érosion et restaurer leur fertilité

Spécifiques

- ✓ Utiliser les plantes de couverture (le Stylosanthès, le mucuna, le calopogonium, nime) ;
- ✓ Amender et fertiliser les sols récupérés ;
- ✓ Vulgariser les modèles à des grandes échelles.

Activités

- ✓ Sensibilisation et formation des populations à la base ;
- ✓ Identification des sites et des bénéficiaires ;
- ✓ Identification des cultures locomotrices pour valoriser les amendements (pomme de terre, fonio, taro) ;
- ✓ Vulgarisation des modèles à des grandes échelles qui s'adaptent aux changements climatiques,
- ✓ Suivi et évaluation.

Résultats

- ✓ l'érosion est freinée par l'utilisation des plantes de couverture et des cordons pierreux ;
- ✓ les sols récupérés sont fertilisés ;
- ✓ Les populations sont sensibilisées sur les techniques de protection des sols contre l'érosion ;
- ✓ Le rendement des cultures est amélioré.

Arrangements institutionnels : MAEF (DNA, IRAG, SNPRV), MESRS (DNRST/CREGED), CNOP, ONG

Agence de financement : FEM, PNUD, BAD, JIRCAS, UE, USAID, GTZ

Risques : Risques climatiques, réticence des populations, rareté des sols de culture, problèmes fonciers, retard de décaissement, la non mobilisation de fonds de contre partie, mauvaise gouvernance, la non implication des populations locale à la prise des décisions

Indicateurs de suivi

- Pourcentage de populations sensibilisées et formées ;
- Superficies protégées ;
- Nombre d'hectares fertilisés ;
- Taux d'accroissement du rendement.

Durée : 4 ans

Budget : 500 000 \$ US

PROJET 3 : AMELIORATION DE LA PRODUCTION DU MIEL EN HAUTE et MOYENNE GUINEE

Localisation : Préfectures de Kankan, Kouroussa, Kérouané, Siguiri, Faranah, Dalaba, Pita, Labé

Secteur : Elevage

Justification : Le miel est un produit très sollicité à cause du rôle qu'il joue dans l'alimentation et la santé des populations et surtout à cause de ses vertus médicinaux. Cependant la récolte artisanale du miel détruit les abeilles, entraîne les feux de brousse qui détruisent la biodiversité et exerce une forte pression sur les espèces végétales liées à sa production. D'où la nécessité d'améliorer la production dans le cadre d'adaptation aux changements climatiques.

Objectifs

Global : Réduire les impacts négatifs induits par la production traditionnelle du miel sur l'environnement

Spécifiques

- Améliorer les techniques traditionnelles de production du miel ;
- Améliorer la production et la qualité du miel ;
- Améliorer le revenu des populations.

Activités

- Informations et sensibilisation des populations concernées ;
- Formation des groupements d'apiculteurs ;
- Développement et promotion de l'apiculture améliorée ;
- Suivi et évaluation.

Résultats attendus

- les techniques de production du miel sont améliorées ;
- la qualité du miel est améliorée ;
- le revenu des producteurs est amélioré ;
- les espèces végétales liées à la production du miel sont protégées.

Arrangements institutionnels : MAEF (DNE, IRAG, SNPRV), MESRS (DNRST), Ministère de l'environnement, OP, ONG

Agence de financement : FEM, PNUD, BAD, JIRCAS, UE, USAID

Risques : réticence des populations rurales (esprit conservateur des ruraux), retard de décaissement, la non mobilisation de fonds de contre partie, mauvaise gouvernance, la non implication des populations locale à la prise des décisions

Indicateurs de suivi

- pourcentage de populations sensibilisées ;
- taux d'accroissement de la production ;
- nombre d'apiculteurs formés ;
- taux d'augmentation du revenu.

Durée : 3 ans

Budget : 200 000 \$ US

Projet 4 : Démultiplication des unités d'embouche des petits ruminants en Guinée

Localisation : Siguiri, Kouroussa, Kankan, Mamou, Dalaba, Mali, Beyla et Kindia

Secteur : Elevage

Justification : l'élevage des petits ruminants occupe une place importante dans l'alimentation des populations. Il est pratiqué dans toutes les préfectures du pays, mais l'effet des perturbations climatiques rend davantage difficile l'alimentation des petits ruminants en saison sèche. Aussi, le développement de l'élevage des petits ruminants constitue un créneau important de l'amélioration des conditions de vie des familles à faibles revenus et victime des perturbations climatiques. Cependant cette spéculation n'a bénéficié d'aucune étude approfondie encore moins de projets visant à la développer.

Objectifs

Global : réduire la pression de l'élevage sur les ressources naturelles et, diversifier la production des agro éleveurs tout en accroissant leurs revenus.

Spécifiques

- collecter, analyser et diffuser les données de base sur les petits ruminants ;
- mettre en place les structures efficaces dans le domaine de production ovine et caprine ;
- former les agro éleveurs.

Activités

- réalisation d'infrastructures d'élevage (parcs de sélection, magasins de stockage, parcs de nuit) ;
- organisation et formation des éleveurs (groupements d'éleveurs) ;
- informer et sensibiliser les populations ;

- sélection des sujets ;
- organisation de la filière de commercialisation ;
- mise en place de parcelles fourragères ;
- Suivi et évaluation.

Résultats attendus

- Le revenu des éleveurs augmenté ;
- Les éleveurs et agro éleveurs organisés et formés ;
- meilleurs sujets sélectionnés ;
- la filière de commercialisation mise en place ;
- les populations rurales sensibilisées ;
- la productivité des petits ruminants augmentée ;
- les problèmes liés à l'alimentation des petits ruminants en saison sèche résolus.

Arrangements institutionnels : MAEF (DNE, IRAG, SNPRV), MESRS (DNRST), OP, ONG

Agence d'exécution : Ministère Environnement, PNUD

Agence de financement : FEM, PNUD, BAD, JIRCAS, UE, USAID

Risques : réticence des populations cibles Faible mobilisation de fonds de contre partie, mauvaise gouvernance, la non implication des populations locale à la prise des décisions

Indicateurs de suivi

- Taux d'accroissement des effectifs des petits ruminants ;
- Superficies (ha) de cultures fourragères aménagées ;
- Pourcentage de populations rurales sensibilisées.

Durée : 4 ans

Budget : 425 000 \$ US

SECTEUR : RESSOURCES EN EAU

PROJET 1 : APPUI POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ENDOGENES D'ADAPTATION DES COMMUNAUTES RURALES FACE A LA VULNERABILITE DES EAUX DE SURFACE

LOCALISATION : Préfectures de Koundara, Boké, Siguiri, Labé, Mali

I. JUSTIFICATION

Les tendances dégagées de la vulnérabilité au changement climatique des ressources en eau dans la partie nord de la Guinée démontrent à quel point ce fléau menace l'économie, la productivité, la sécurité alimentaire et le bien être des ménages et des communautés.

Dans les préfectures de Koundara, Boké, Siguiri, Mali et Labé jugées très exposées où existent certains forages, on enregistre un taux d'échec élevé - tarissement prématuré. Ceci s'explique par un positionnement des ouvrages sur des sites improductifs liés au manque d'approche méthodologique de recherche hydrogéologique appropriée avant les installations.

Par ailleurs, dans certains villages et hameaux de ces préfectures, les populations vivent essentiellement d'activités agricoles et de petit commerce et se trouvent dans des conditions difficiles d'enclavement géographique et de pauvreté (réf. rapport d'évaluation de la vulnérabilité du secteur des ressources en eau et mesures d'adaptation au changement climatique en Guinée – 2005).

La rareté généralisée des ressources en eau de surface, leur destruction progressive et leur pollution croissante que l'on constate dans de nombreux villages, ainsi que l'intrusion graduelle d'activités incompatibles, exigent une intégration d'une recherche d'autres sources pour les multiples besoins en eau des populations concernées.

C'est en raison de tout cela que la poursuite des recherches sur les eaux souterraines comme solution alternative s'avère opportun. Elle permettra de combler le manque d'informations fiables sur les eaux souterraines constaté lors des études de vulnérabilité du secteur des ressources auprès de la Direction Générale des Mines et de la Géologie, le Bureau Guinéen de Géologie Appliquée (BGGA) et le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) et l'exploiter pour réduire le déficit en eau de surface

Le choix de ce projet repose sur les considérations essentielles ci-dessous:

- L'urgence signalée lors des consultations publiques en matière d'approvisionnement en eau des populations des zones exposées au niveau de la moyenne et la haute Guinée;
- L'absence de puits améliorés et de sources aménagées en place et lieu des ouvrages traditionnels sujets à la pollution et à la disparition ;
- La sécurisation des eaux pour multiples usages ;
- La nécessité de recourir aux eaux souterraines comme solution alternative pour pallier à l'insuffisance des eaux de surface qui sont souvent sujettes à diverses dégradations (raréfaction, pollution, etc.)

C'est dans ce contexte que se situe le présent projet dont le but est de mener les recherches nécessaires par un complexe de méthodes (télé-détection, géophysique, travaux de terrain) pour une meilleure connaissance des eaux souterraines dont l'exploitation pourrait constituer une solution de recharge face à la rareté des eaux de surface.

OBJECTIFS

Objectif général : Pallier au manque et/ou à la mauvaise qualité de l'eau en milieu rural par une exploitation rationnelle des eaux souterraines.

Objectifs spécifiques

- i) Repérer les zones propices à l'implantation des forages par l'utilisation de méthodes appropriées, en l'occurrence la photogéologie;
- ii) Contribuer à la diversification des champs d'application des stratégies d'adaptation au changement climatique dans le secteur des ressources en eau.
- iii) Renforcer les capacités des populations des zones concernées de se procurer une eau en quantité et qualité pour leurs besoins quotidiens.

ACTIVITES

- Etude photo - géologique et élaboration de l'esquisse cartographique avec positionnement des sites potentiellement aquifère;
- Travaux de terrain pour compléter les résultats de la photo-interprétation afin de confirmer ou infirmer les sites choisis ;
- Elaboration d'un schéma aidant à la compréhension du fonctionnement hydraulique dans les différentes roches servant de réservoir
- Fonçage des puits
- Implantation des pompes hydrauliques villageoises et obturation par cimentation ;
- Cartographie de la répartition spatiale des ouvrages réalisés
 - Elaboration et mise en œuvre d'un plan de sensibilisation et d'éducation des bénéficiaires pour une gestion rationnelle et durable des ouvrages.

RESULTATS ATTENDUS

- Amélioration des connaissances sur l'état des eaux souterraines et sur les enjeux et les opportunités de leur utilisation en période de pénurie des eaux de surface à travers une distribution ciblée de la publication suivante :
- Outils et indicateurs fiables permettant de mieux cerner le comportement des nappes souterraines et leurs axes de drainage ;
- Un schéma du fonctionnement hydraulique dans les différentes roches servant de réservoir;
- Une carte de localisation des sites favorables à l'implantation optimale de puits améliorés;
- 25 forages réalisés et une carte de répartition spatiale des réalisations.

ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL : DNH, SNAPE,

Agence d'Exécution

Le projet sera exécuté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en collaboration avec le Ministère de l'Hydraulique et de l'Énergie et les services compétents (Bureau de Cartographie et de Télédétection de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, la Société de fabrication des pompes d'hydrauliques villageoises à piston alternatif de Labé - SOFAPEL, le SNAPE).

RISQUE :

- Désintéressement des populations bénéficiaires à cause de conflits d'intérêt qui peuvent advenir pendant le processus de réalisation du projet;
- Insuffisance ou arrêt du financement à mis parcours;
- Catastrophes naturelles

Indicateurs de suivi : rapports de mission, pièces justificatives des dépenses, nombre de localités ciblées, de sites d'implantation identifiés, des puits/forages réalisés, des pompes hydrauliques villageoises achetées et implantées, des personnes atteintes par la fourniture d'eau, sensibilisées et formées à l'entretien et au suivi des ouvrages.

DURÉE du Projet : 2 ans

Coût estimatif : 350 000 \$

SECTEUR ENERGIE

PROJET 1 : PROMOTION DES SECHOIRS SOLAIRES POUR LA CONSERVATION DU POISSON LE LONG DU LITTORAL EN VUE DE LA REDUCTION DES IMPACTS DU FUMAGE SUR LES MANGROVES

LOCALISATION : Ville de Conakry et Préfecture de Boffa

JUSTIFICATION

En Guinée le poisson occupe une place très importante dans l'alimentation des populations. A cet effet, le développement des technologies appropriées de traitement de poissons doit toujours s'inscrire dans les priorités.

Le séchage solaire du poisson presque inexistant en Guinée est une pratique très souhaitée aussi bien par les femmes mareyeuses des centres artisanaux de pêche de Conakry que par celles des districts du littoral.

En effet, elles voient là une grande perspective d'échapper à la chaleur et à la fumée des fumoirs (éléments nuisibles à leur santé), mais aussi à l'achat et au transport du bois qui pèsent lourd dans leur économie.

En outre, le fumage du poisson est à l'origine de la coupe abusive de la mangrove et même des arbres fruitiers aux périphéries des villages (colatiers, manguiers, etc.).

C'est pourquoi, la promotion des séchoirs solaires de poisson serait incontestablement un moyen de lutte contre la pauvreté mais aussi et surtout un moyen de préservation de la santé des nos populations et de l'environnement.

OBJECTIFS

- ✓ Lutter contre la déforestation par une réduction progressive de la coupe de la mangrove.
- ✓ Réduire les émissions des gaz à effet de serre.

Pour cela il s'agira d'implanter le long du littoral des séchoirs solaires au niveau des ports de pêche des villes côtières (notamment Conakry et Boffa).

ACTIVITES

- ✓ Etude socio-économique du fumage du poisson dans les zones ciblées ;
- ✓ Conception et réalisation des modèles de séchoirs répondant aux besoins des mareyeuses à coté des fumoirs ;
- ✓ Sensibiliser et former les mareyeuses à l'utilisation des séchoirs solaires à la place des fumoirs.

RESULTATS ATTENDUS

- système traditionnel de traitement du poisson amélioré ;
- pollution et la dégradation de l'environnement réduites ;
- conditions de vie des femmes mareyeuses et des populations améliorées ;
- santé publique préservée.

ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL :

Ce projet sera réalisé dans le cadre d'une coopération entre les Ministères de la pêche, de l'environnement et de la recherche scientifique.

RISQUES : difficulté de changer les vieilles habitudes

Indicateurs de suivi

- ✓ Le nombre des séchoirs réalisés au niveau de tous les ports de pêche identifiés.
- ✓ Nombre de personnes impliquées
- ✓ Quantités de poisson traitées

DUREE : Deux (2) ans.

BUDGET : 350 000 \$ US.

B - DOMAINE BIODIVERSITE

PROJET 1 : GESTION DES FEUX DE BROUSSE

Localisation ; Préfectures de Faranah, Dabola, Kouroussa, Dinguiraye, Siguiri, Mandiana, Kankan, Kérouané, Beyla, Kissidougou et Gueckédou.

Justification : L'ensemble de l'espace rural des savanes est soumis chaque année à l'action des feux de brousse, qu'ils soient précoces ou tardifs.

Ces feux constituent un fléau qui détruit sur son passage faune, flore, établissements humains, récoltes, etc.

Les résultats des études réalisées par le bureau de cartographie thématique et de télédétection sur le suivi spatio-temporel des feux de brousse par imagerie satellitaire atteste que 4 939 000 hectares et 4 661 400 hectares ont été brûlés respectivement en 1987 /88 et 1988/89 dans 11 préfectures. Ce phénomène risque à termes de compromettre le développement de toute la savane guinéenne.

Le projet couvrira les onze (11) préfectures les plus incandescentes du pays qui sont Faranah, Dabola, Kouroussa, Dinguiraye, Siguiri, Mandiana, Kankan, Kérouané, Beyla, Kissidougou et Gueckédou.

Objectif global : Contribuer à la préservation de l'environnement et au développement durable de la savane guinéenne.

Objectifs spécifiques:

- Lutter efficacement contre les feux de brousse ;
- Réduire les pressions anthropiques sur les ressources forestières.

Activités :

- Informer et sensibiliser les populations sur les méfaits des feux de brousse ;
- Constituer ; former et équiper les comités locaux de gestion des feux ;
- Renforcer les capacités d'encadrement des structures concernées ;
- Vulgariser les pratiques de feux précoces et de pare-feux;
- Encadrer les populations lors des opérations de mise des feux précoces, agricoles et pastoraux ;
- Diffuser la réglementation relative aux feux de brousse ;
- Constituer une base de données sur le sujet ;
- Assurer le suivi-évaluation du projet.

Résultats attendus :

- populations informées et sensibilisées sur les méfaits des feux de brousse ;
- comités locaux de gestion des feux constitués, formés et équipés ;
- capacités des structures d'encadrement renforcées ;
- réglementation en matière de feux de brousse largement diffusée ;

- populations capables de réaliser des différents types de pare feux ;
- environnement sauvegardé ;
- émission des GES réduite ;
- biens et infrastructures préservés ;
- base de données disponible ;

Risque : Pratique séculaire difficile à éradiquer

Organisme responsable : Ministère chargé de l'Environnement, des Eaux et forêts

Durée : Trois (3) ans

Budget : 450 000 dollars

PROJET 2: APPUI AU DEVELOPPEMENT DES PLANTATIONS COMMUNAUTAIRES ET PRIVEES DE L'ANACARDIER DANS LES REGIONS ADMINISTRATIVES DE BOKE ET DE KANKAN

LOCALISATION : Préfectures des régions administratives de Boké et de Kankan

JUSTIFICATION : Les régions de Kankan et de Boké possèdent des conditions écologiques favorables à la culture de l'anacardier et font partie des poches de pauvreté identifiées dans le cadre du DSRP. Aussi, les faibles densités démographiques laissent de grands espaces non occupés annuellement parcourus par les feux de brousse tardifs préjudiciables à l'environnement.

C'est pourquoi, il est indispensable d'entreprendre dans ces zones des activités génératrices de revenus qui intéressent les populations et aptes à couvrir l'espace.

Le projet d'appui au développement des plantations communautaires et privées de l'Anacardier s'inscrit dans ce cadre.

OBJECTIF PRINCIPAL : Contribuer à la préservation de l'environnement et à la réduction de la pauvreté.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Développer la culture de l'anacardier pour augmenter les revenus des populations;
- Assurer la protection de l'environnement en améliorant la capacité de séquestration du carbone.

ACTIVITES :

- Identification des communautés et personnes physiques intéressées par la spéculation ;
- Information, sensibilisation, formation des acteurs identifiés retenus ;
- Facilitation de l'obtention des intrants (semences améliorées, produits phytosanitaires, sachets de polyéthylène,...) favorables à la réussite de l'action ;
- Appui à la structuration des acteurs ;
- Appui/conseils aux acteurs intéressés pour la réalisation des plantations ;
- Facilitation de l'obtention des micros crédits ;
- Mise en place de petites unités simples de traitement, de transformation et de conservation des produits (pomme et noix) ;
- Appui à la recherche des débouchés et à la commercialisation ;

RESULTATS ATTENDUS :

- Des intrants et des micros crédits sont disponibles ;
- Les capacités d'intervention des acteurs sont renforcées ;

- Des plantations communautaires et privées sont créées ;
- Des circuits de commercialisation efficaces sont mis en place ;
- Les revenus des acteurs sont améliorés ;
- La biodiversité est préservée ;

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS : Ministère en charge de l'Environnement, des Eaux et forêts en étroite collaboration avec les institutions nationales concernées.

RISQUE :

Les principaux obstacles auxquels peut se heurter le projet sont la non mise à temps d'un fonds d'appui et celle des intrants indispensables (semences de qualité et produits phytosanitaires) ainsi que la clarification des statuts du foncier. Un autre facteur limitant à moyen terme pour la pérennisation des actions sera la non mise en place à terme d'un circuit de commercialisation efficace.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre de plantations créées et appuyées ;
- Nombre d'acteurs formés
- Nombre de groupements créés et appuyés ;
- Quantités d'intrants distribuées ;
- Superficies plantées et suivies
- Revenus générés.

DUREE : La durée du Projet est de 5 ans.

BUDGET: Six cent mille (600.000) dollars US

PROJET 3 : PROMOTION DE LA TECHNIQUE DU BTC POUR LA REDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA BRIQUE CUITE

Localisation : les préfectures de Kankan, Labé, Mamou, Kissidougou, Kindia et N'Zérékoré.

Justification : En République de Guinée, la construction de l'habitat est une activité qui concerne l'ensemble des populations et sa gestion pose d'énormes problèmes environnementaux, économiques, sociaux et même culturels.

L'utilisation de la brique cuite dans la construction est une pratique traditionnelle qui entraîne la mobilisation d'importantes quantités de bois. Par exemple, l'installation de nombreux fours à briques cuites le long du fleuve Milo et ses environs constitue une activité qui menace l'existence même du fleuve.

Dans d'autres zones, des cours d'eaux entiers sont asséchés par l'utilisation de cette pratique.

Le projet de Promotion de la technique du BTC pour la réduction des impacts environnementaux de la brique cuite permettra de contribuer à la résolution de ce problème.

Objectif global : Contribuer à la préservation de l'environnement.

Objectifs spécifiques :

- Vulgarisation d'une technologie respectueuse de l'environnement ;
- amélioration du cadre de vie et des revenus des populations ;

Activités :

- ✓ Information et sensibilisation
- ✓ Formation équipements des acteurs concernés ;
- ✓ Création des briqueteries dans les zones ciblées ;
- ✓ structuration des groupements d'artisans ;
- ✓ production et fournitures des documents techniques et de gestions ;
- ✓ Construction des bâtiments témoins

Résultats attendus :

- cadre de vie et revenus des populations améliorés ;
- couvert végétal, terres arables et ressources en eaux préservées ;
- emplois créés ;
- savoir faire traditionnel amélioré ;
- acteurs de la filière formés.

Arrangement institutionnel : Ministère de l'Environnement en collaboration avec le Ministère de l'habitat avec forte implication des ONG.

Les Risques :

- ✓ Mauvais choix des acteurs
- ✓ Coût non accessible à la population.

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre des briques BTC produites
- ✓ Nombre des fours à briques cuites abandonnés
- ✓ Nombre de maisons construites en BTC.
- ✓ Nombre d'acteurs impliqués.

Durée : 2 ans

Coût : 400 000 USD

C - DOMAINE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**PROJET 1 : INVENTAIRE PILOTE DANS DES ZONES REPRESENTATIVES DES DIFFERENTES FORETS NATURELLES DE LA GUINEE****PROBLEMATIQUE**

L'absence de données fiables sur les forêts et la faible capacité de mise en œuvre des programmes de développement et/ou de conservation des ressources constituent des obstacles majeurs pour une gestion durable.

Le pays ne dispose pas de systèmes d'informations intégrant à la fois les données sur les ressources et sur le mode de gestion. L'absence d'un cadre coordonné de gestion forestière, basé sur des connaissances solides de l'état des ressources, favorise et aggrave la dégradation des forêts.

Objectif global : Contribuer à la lutte contre la désertification par la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles.

Objectifs spécifiques :

- Constituer une base cartographique de données sur les ressources forestières
- Collecter, analyser et interpréter les informations sur les ressources forestières pour faciliter la prise de décision ;
- Contribuer à la planification des interventions en matière de restauration du couvert forestier.

Résultat 1 : Constitution d'une base de données sur les ressources forestières.

Produit 1 : Des cartes forestières sont élaborées.

Produit 2 : Les ressources forestières des zones représentatives sont caractérisées.

Résultat 2 : Collecte, analyse et interprétation des informations sur les ressources forestières.

Produit 1 : Une base de données fiable sur les ressources forestières est disponible.

Résultat 3 : Planification des interventions en matière de restauration du couvert forestier.

Produit 1 : Les plans de gestion des différents types de forêts sont élaborés.

Produit 2 : Des plans d'intervention sont mis en œuvre..

Coût estimatif : 400 000 \$ US

**PROJET 2 : RECONSTITUTION DES ECOSYSTEMES DEGRADEES ET
AMELIORATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION**

PROBLEMATIQUE : Suite à divers facteurs naturels et anthropiques, les écosystèmes agricoles de la Guinée ont subi une dégradation notoire menaçant dangereusement le niveau de vie des populations et les systèmes de production traditionnels.

Pour inverser la tendance, il est nécessaire d'entreprendre un vaste programme de reforestation et de protection forestière par l'amélioration des systèmes de production (agro-sylvo-pastorale).

Objectif global : Contribuer à la lutte contre la désertification par l'amélioration des systèmes de production.

Objectifs spécifiques :

- Restaurer et aménager les terres dégradées ;
- Former les acteurs aux techniques améliorées de production ;
- Appuyer des producteurs ruraux par des intrants ;
- Créer des banques agricoles.

Résultat 1 : Restauration et aménagement des terres dégradées.

Produit : Des terres agricoles sont restaurées et aménagées.

Résultat 2 : Formation des acteurs aux techniques améliorées de production.

Produit -Des techniques améliorées de production sont maîtrisées par les acteurs locaux.

Résultat 3 : Appui aux producteurs ruraux par des intrants.

Produit - L'approvisionnement des producteurs ruraux en intrants est assuré.

Résultat 4 : Création de banques agricoles.

Produit : Des banques sont implantées et fonctionnelles.

Coût estimatif : 550 000 \$US

D – DOMAINE TRANSVERSAL

PROJET 1 : DIFFUSION DES ACCORDS MULTILATERAUX SUR L'ENVIRONNEMENT (AME) ET DES TEXTES JURIDIQUES NATIONAUX RELATIFS A LA PROTECTION ET A L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES

JUSTIFICATION : La Guinée a adhéré à la plupart des AME et dispose d'un arsenal de textes juridiques et réglementaires bien étoffé qui régissent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. La mise en œuvre de ces instruments requiert que décideurs, et populations soient suffisamment informés de leurs contenus. Malheureusement, ces textes restent encore peu connus par tous les acteurs concernés.

OBJECTIF GLOBAL : Contribuer à la protection de l'environnement et l'utilisation durable de ses ressources.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Informer, former et sensibiliser les décideurs et le grand public du cadre juridique régissant la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ;
- Faciliter le partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources naturelles.

ACTIVITES :

- recenser les différents AME ratifiés et les textes juridiques nationaux en vigueur ;
- traduction des principaux textes dans les principales langues nationales, en N'Ko et en caractères arabes harmonisés ;
- diffuser ces textes par le biais des créneaux disponibles : ateliers, médias, établissements d'enseignement, théâtres, causeries, etc. ;
- éditer, multiplier et diffuser des textes ;
- appuyer l'harmonisation des différents codes et l'élaboration de leurs textes d'application ;
- former et équiper les structures impliquées ;
- éditer un journal de l'environnement ;
- assurer le suivi-évaluation du projet.

RESULTATS ATTENDUS :

- textes traduits dans les langues nationales, en N'Ko et en caractères arabes harmonisés disponibles ;
- textes édités, multipliés et diffusés ;
- structures impliquées formées et équipées ;
- un journal de l'environnement édité et diffusé ;
- décideurs et populations informés et sensibilisés sur leurs droits et devoirs ;
- tous les acteurs concernés sont impliqués ;

- projet suivi et évalué.

RISQUE :

- taux d'analphabétisme de la population élevé ;
- superposition des droits coutumier, islamique et moderne ;
- pesanteur culturelle élevée.

ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL : La tutelle sera assurée par le Ministère en charge de l'environnement.

DUREE : Quatre (4) ans

COÛT : 500 000 USD

ANNEXE III : LISTE DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL FEM ASSOCIES A L'ELABORATION DU PFNE GUINEE(revisée)

1. Mr. Ahmadou Sebory TOURE, Directeur du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, Point Focal Opérationnel FEM ;
2. Mr. Laurent KOUROUMA, Directeur du bureau de Stratégies et de la Planification ;
3. Dr. Halimatou Tandeta DIALLO, Point Focal Polluant Organique et Persistant ;
4. Mr. Namory KEITA, Directeur Nationale des Eaux et Forêts ;
5. Mr. Théophile RICHARD, Directeur de la Protection des milieux marins et des zones côtières ;
6. Mr. Malal CAMARA, Directeur Général du Bureau de Recherche et de la Promotion Pétrolière ;
7. Mr. Mamadou Mouctar SOW, Directeur National des Productions Industrielles et Animales, Ministère de l'Elevage ;
8. Mr. Alioune DABO, Ministère de l'Energie ;
9. Mr. Mamadou Aliou Kankalabé DIALLO, Directeur National de l'Hydraulique;
10. Dr. Mamady KOUROUMA, Institut de Recherche Agronomique de Guinée ;
11. Mr. Mamadou Lamarana DIALLO, Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbané ;
12. Mr. Mamadou BOIRO, Centre d'Etude et de Recherche en Environnement ;
13. Mr. Joseph SYLLA, Point Focal convention sur les Changements Climatiques ;
14. Mr. Djiramba DIAWARA, Point Focal Convention sur la Lutte contre la Dégradation ;
15. Elhadj Maadjou BAH, Point Focal Convention sur la Diversité Biologique ;
16. Mr. Gadiry SOUMAH, Coordonnateur Programme micro finance FEM ;
17. Mr. Boubacar Fitabah BAH, Ministère de l'Economie et des Finances ;
18. Mme CAMARA Oumou DIALLO, Ministère de la Coopération et du Plan ;
19. Mme Mariama BALDE, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
20. Mr. Mamadou Saliou DIALLO, Guinée Ecologie ;
21. Dr. Selly CAMARA, ONG AGRETAGE ;
22. Mr. Aziz DIALLO, ONG APHEG-Guinée

ANNEXE IV – PARTICIPANTS AUX DIFFERENTS ATELIERS

1) ATELIER DE CONCERTATION/INFORMATION/SENSIBILISATION SUR LA NECESSITE DU PFNE

1. Mr. Ahmadou Sebory TOURE, Directeur du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, Point Focal Opérationnel FEM ;
2. Mr. Laurent KOUROUMA, Directeur du bureau de Stratégies et de la Planification ;
3. Dr. Halimatou Tandeta DIALLO, Point Focal Polluant Organique et Persistant ;
4. Mr. Namory KEITA, Directeur Nationale des Eaux et Forêts ;
5. Mr. Théophile RICHARD, Directeur de la Protection des milieux marins et des zones côtières ;
6. Mr. Malal CAMARA, Directeur Général du Bureau de Recherche et de la Promotion Pétrolière ;
7. Mr. Mamadou Mouctar SOW, Directeur National des Productions Industrielles et Animales, Ministère de l'Elevage ;
8. Mr. Alioune DABO, Ministère de l'Energie ;
9. Mr. Mamadou Aliou Kankalabé DIALLO, Directeur National de l'Hydraulique;
10. Dr. Mamady KOUROUMA, Institut de Recherche Agronomique de Guinée ;
11. Mr. Mamadou Lamarana DIALLO, Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbané ;
12. Mr. Mamadou BOIRO, Centre d'Etude et de Recherche en Environnement ;
13. Mr. Joseph SYLLA, Point Focal convention sur les Changements Climatiques ;
14. Mr. Djiramba DIAWARA, Point Focal Convention sur la Lutte contre la Dégradation ;
15. Elhadj Maadjou BAH, Point Focal Convention sur la Diversité Biologique ;
16. Mr. Gadiry SOUMAH, Coordonnateur Programme micro finance FEM ;
17. Mr. Boubacar Fitabah BAH, Ministère de l'Economie et des Finances ;
18. Mme CAMARA Oumou DIALLO, Ministère de la Coopération et du Plan ;
19. Mme Mariama BALDE, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
20. Mr. Mamadou Saliou DIALLO, Guinée Ecologie ;
21. Dr. Selly CAMARA, ONG AGRETAGE ;
22. Mr. Aziz DIALLO, ONG APHEG-Guinée;
23. Mr. Beremady CAMARA, Assistant CNEDD/MDEEF;
24. Mr. Morlaye CAMARA, Chercheur au CERESCOR ;
25. Mr. Lansana Dan SOUMAH, DNE/MDEEF ;
26. Mr. Safiatou DIALLO, DNACV/MDEEF;
27. Mr. Pierre Koivogui, CERESCOR;
28. Mr. Mamady Kobele KEITA, GUINEE ECHOLOGIE;
29. Mme. Nene Mariame BALDE, PNH;
30. Mr. Aziz DIALLO, APHEG ;
31. Dr. Maomy CLOTHAIRE, DG CERESCOR ;
32. Dr. Selly CAMARA, Conseiller MDEEF;
33. Mr. Fode Lonceny CAMARA, Conseiller charge de mission/MDEEF
34. Mr. Gadiry SOUMAH, Coordonnateur National PMF/FEM ;
35. Mr Ibrahim Kalil KEITA, CERESCOR ;
36. Mr. Ousmane BARRY, Chef Energie CERESCOR;
37. Mr. Yaya BANGOURA, Directeur National METEO;

38. Mr. Mohamed Lamine DOUMBOUYA, Directeur National de L'Environnement ;
39. Mr. Joseph Boniface MANSARE, DNA Production Animale ;
40. Mr. Sarangbe DIABY, Assistante Charge BSD;
41. Mr. Abdoulaye Ben CONDE, DNE;
42. Mr. Alikaly BANGOURA, DNA EAUX et FORETS ;
43. Mr. Wogbo D. GUILAVOGUI, Chercheur au CERESCOR ;
44. Mr. Aboubacar DIALLO, Chef Division IFI Ministère de la Coopération.

2) ATELIER DE DISCUSSIONS ET D'ADOPTION DES IDEES DE PROJETS

1. Mr. Ahmadou Sebory TOURE, Directeur du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, Point Focal Opérationnel FEM ;
2. Mr. Laurent KOUROUMA, Directeur du bureau de Stratégies et de la Planification ;
3. Dr. Halimatou Tandeta DIALLO, Point Focal Polluant Organique et Persistant ;
4. Mr. Namory KEITA, Directeur Nationale des Eaux et Forêts ;
5. Mr. Théophile RICHARD, Directeur de la Protection des milieux marins et des zones côtières ;
6. Mr. Malal CAMARA, Directeur Général du Bureau de Recherche et de la Promotion Pétrolière ;
7. Mr. Mamadou Mouctar SOW, Directeur National des Productions Industrielles et Animales, Ministère de l'Elevage ;
8. Mr. Alioune DABO, Ministère de l'Energie ;
9. Mr. Mamadou Aliou Kankalabé DIALLO, Directeur National de l'Hydraulique;
10. Dr. Mamady KOUROUMA, Institut de Recherche Agronomique de Guinée ;
11. Mr. Mamadou Lamarana DIALLO, Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbané ;
12. Mr. Mamadou BOIRO, Centre d'Etude et de Recherche en Environnement ;
13. Mr. Joseph SYLLA, Point Focal convention sur les Changements Climatiques ;
14. Mr. Djiramba DIAWARA, Point Focal Convention sur la Lutte contre la Dégradation ;
15. Elhadj Maadjou BAH, Point Focal Convention sur la Diversité Biologique ;
16. Mr. Gadiry SOUMAH, Coordonnateur Programme micro finance FEM ;
17. Mr. Boubacar Fitabah BAH, Ministère de l'Economie et des Finances ;
18. Mme CAMARA Oumou DIALLO, Ministère de la Coopération et du Plan ;
19. Mme Mariama BALDE, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
20. Mr. Mamadou Saliou DIALLO, Guinée Ecologie ;
21. Dr. Selly CAMARA, ONG AGRETAGE ;
22. Mr. Aziz DIALLO, ONG APHEG-Guinée;
23. Mme. Safiatou DIALLO, DNACV/MDEEF;
24. Mr. Mamadou Saliou DIALLO, GUINEE-ECHOLOGIE ;
25. Mr. Sidiki Kobele KEITA, Recherches Scientifiques ;
26. Mme Oumou Nene DIALLO, Société Civile ;
27. Dr. Maomy CLOTHAIRE, DG CERESCOR ;
28. Dr Selly CAMARA, Conseiller MDEEF,
29. Mr Aly Badara CONDE, Ministère à la Décentralisation ;
30. Mr Aboubacar TOURE, Milieux Marins et Côtiers ;
31. Mme Fatoumata KANTE, OGUIDAB.

3) ATELIER NATIONAL DE VALIDATION DU PORTEFEUILLE

1. Mr. Ahmadou Sebory TOURE, Directeur du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, Point Focal Opérationnel FEM ;
2. Mr. Pierre KOIVOGUI, CERESCOR
3. Mme Néné Mariama BALDE, PNH ;
4. Mr. Ibrahima KALIL KEITA, CERESCOR ;
5. Mr. Mamady Kobélé KEITA, Guinée Ecologie;
6. Mr. Aziz DIALLO, APHEG ;
7. Dr. Clothaire Maomy, Directeur Général de CERESCOR
8. Mr. Mamadou Lamarana DIALLO, CERESCOR ;
9. Mr. Djiramba DIAWARA, Point Focal UNCCD
10. Mme Idiatou CAMARA, CNEDD;
11. Dr. Selly CAMARA, Conseiller Environnement ;
12. Mr. Ariry SOUMAH, CN du PMF/FEM :
13. Mr. Alhaly BANGOURA, Directeur National Adjoint des Eaux et Forêts ;
14. Mr. Fodé CAMARA, Conseiller de Mission ;
15. Mr. Ben Abdoulaye CONDE, DNE ;
16. Mr. Joseph SYLLA, DNF/PFN/CC
17. Mr. Mohamed Lamine DOUMBOUYA, DN Environnement ;
18. Mme Safiatou DIALLO, DNACVE ;
19. Mr. Ousmane BARRY, Chef du Département Energie CERESCOR ;
20. Mr. Aboubacar DIALLO, chef Division IFI ;
21. Mr. Lansana SOUMAH, DNE ;
22. Mr. Elhadj Maadjou BAH, PFN-CDB/CDEP/OFRIDAP
23. Mr. Ahmed F. TRAORE, DG Unité Climat;
24. Dr. Halimatou DIALLO, Point Focal Stockholm PCP;
25. Mr. Yaya BANGOURA, DN/Météo
26. Mr. Mansaré Joseph Boniface, DNA Production Animale ;
27. Mr. Woglo GUILAVOGUI, Chercheur au CERESCOR ;
28. Mr. Morlaye CAMARA, Chercheur au CERESCOR ;
29. Mme Sarangbé DIABY, Assistante Chargée du MA/BSO ;
30. Mr. Borémady CAMARA, Assistant CNEDD/MDEEF ;
31. Mr. Sékou Mohamed CAMARA; Inspecteur Général Suppléant MEEF/PFP/FEM;
32. Mr. Yassine SOW, Secrétaire General MDEEF;
33. Mr. Mamadou Saliou DIALLO, Président GUINEE-ECHOLOGIE;
34. Mr. Mamadou Alpha HANN, DGA FSE;
35. Mr. Richard THEOPHILE, DG Milieux Marins et Côtiers;
36. Mme Safiatou DIALLO, DNACV/MDEEF ;
37. Mr Mamadou Diao TOURE, Charge d'Etude FSE ;
38. Mr Alpha Mamadou BAH, Charge d'Etude DNE/MDEEF ;
39. Mme Oumou Nene BARRY, SOCIETE CIVILE ;
40. Mr. Mamadou DIOUBATE, ONG AFAPEG ;
41. Mme. Nanfadima DIOUBATE, ONG ADAPES;
42. Mr. Yaya BANGOURA, DN METEO;
43. Mr. Seydou Barry SIDIBE, DG BEIES;
44. Mr. Abdoulaye Ben CONDE, DNE/MDEEF;
45. Mr. Mamadou BARRY, DGA DNACV/MDEEF.